

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2016

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE ALTERNATIF (EPA)

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Le 12 mars 2015, la Cour Constitutionnelle a rendu un arrêt qui donne le droit à chaque parent d'obtenir sur simple demande non motivée une dispense de suivre les cours de religion ou de morale non confessionnelle. Il donne ainsi un caractère facultatif aux cours dits « philosophiques ».

Dès lors, pour l'année scolaire 2016-2017, **vous pouvez demandeur une dispense** de ces cours, **sans devoir fournir de motif**. Dans ce cas, votre enfant bénéficiera d'un **encadrement pédagogique alternatif (EPA)** de qualité par du personnel qualifié. Dans ce cadre, les apprentissages visent le développement de l'esprit critique de nos élèves ainsi que la citoyenneté active, solidaire et responsable, dans le respect de chacun. Ce projet est donc en parfaite harmonie avec le projet éducatif de la Ville de Bruxelles et préfigure le futur **cours d'Education à la Philosophie et à la Citoyenneté (EPC)** qui visera à **rassembler nos élèves autour de valeurs communes tout en valorisant les différences qui font la richesse de Bruxelles**

En effet, dès la rentrée scolaire 2017-2018, une heure d'EPC commune à tous les élèves sera intégrée dans leur grille horaire. Une deuxième heure sera consacrée, selon votre choix, soit à une 2^{ème} heure d'EPC soit à une heure de morale ou religion.

Pour l'année 2016-2017, si vous souhaitez modifier votre choix concernant le cours philosophique de votre enfant par rapport à celui de l'année scolaire passée, vous devez solliciter le formulaire adéquat auprès de l'école, le compléter, le signer et le remettre pour le 15 septembre au plus tard. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le chef de l'établissement.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos sincères salutations et nos sentiments les meilleurs.

Charles HUYGENS,
Directeur Général
du Département de l'Instruction publique.

Faouzia HARICHE,
Echevine de l'Instruction publique,
de la Jeunesse et de la Petite enfance.